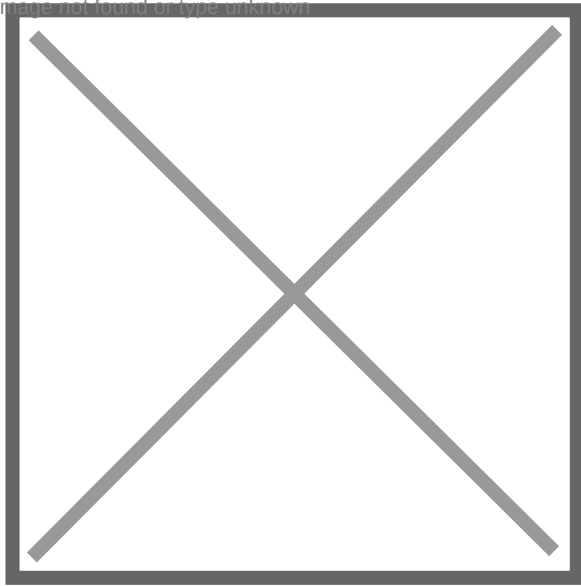


Image not found or type unknown



Erreur dans un contrat de travail (salaire)

Par **eme44**, le **01/03/2010 à 12:45**

Bonjour,rrnJ'ai signé un contrat de travail CDD 6mois ou il y avait une erreur en ma faveur.rnDans ce contrat, la personne s'est trompé et a noté salaire mensuel brut de 20000€ au lieu de salaire annuel.rnLes 2parties ont signés ce contrat, j'en ai parlé à ma chef qui m'a dit qu'elle allait faire suivre l'information. Je n'ai rien signé d'autre.rnJe suis actuellement au chômage, ce travail ne me plaisait pas, j'ai arreté au bout de ma 1ère semaine d'essai. rnPuis je demander à avoir comme salaire les 20000€ ramenés à une semaine? rnQu'est est la procédure? Est-elle longue?rrnMerci de me repondre rapidement.rnrnCordialement.